ASSOCIATION DEPARTEMENTALE AGREEE DE PECHEURS AMATEURS AUX ENGINS ET AUX FILETS DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA LOIRE POUR LA PROTECTION DE LA NATURE ET DU MILIEU AQUATIQUE

ASSEMBLEE GENERALE DU 20 NOVEMBRE 2021

SALLE DES FÊTES DE BOU

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Mrs GUERIN Gilbert* président - CADOUX Frédéric trésorier, CATHELINEAU Christian secrétaire général* - GAUTHIER Thierry* vice président – PUJOL Guy trésorier adjoint* –- VIROULEAU Jean Guy* secrétaire général adjoint. *votants

MEMBRES PRESENTS : BARBET Robert, BRONDEAU Jean-Marie, BURNEAU Xavier, COLLAS Jérôme, COUTANT Gilles, DENIS Xavier, DENIS Yoann, DEPARDIEU Pierre, GUILLEMART Daniel, TISSIER Jacky, VINCENT Jean Georges.
ASSISTENT : ASSELINEAU Georges, CREUSILLET Gilles, GAUTIER Yves, GOGET Pascal, PEYNOT Christian.
CONFERENCIÈR INVITÉ : Jules CUGNART, chef de service ajoint au service départemental du Loiret de l'Office Français de la Biodiversité

EXCUSES : le représentant de la DDT – GABRIS Bruno pêcheur professionnel, TINSEAU Dominique président Fédé pêche 45, Bruno BORDEAU vice président Fédé pêche 45, LAMOTTE Marc. GUILLOT Robert pêcheur professionnel, CORNU Klébert président d'honneur.
Après consultation des listes d'émargement, Le nombre de licenciés à jour de leur cotisation est de 64 ; présents: 17.
Rappel : il n'est pas nécessaire, de par les statuts de se faire représenter par un mandat, seuls les membres présents ont le droit de vote. Un chorum n'est pas nécessaire pour délibérer.
L'assemblée générale peut débuter à 15h15.

ASSEMBLEE GENERALE

Le président Gilbert GUERIN souhaite la bienvenue aux participants, plus particulièrement aux nouveaux membres. Il présente les excuses des personnes empêchées.

LE THÈME DE L'AG 2021: L'OFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

La prise de contact avec monsieur J. CUGNART a eu lieu lors de la fête de la Sange où il a visité notre stand et montré de l'intérêt pour la pêche aux engins. L'occasion était trop belle pour nous de l'inviter, il a accepté de présenter l'OFB lors de notre assemblée générale.
L'OFB a été créée le 1 janvier 2020 par la fusion de l'AFB (Agence Française pour la Biodiversité) et de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage).Le service départemental du Loiret se trouve à Chateauneuf sur Loire et est dirigé par monsieur Jean MENDY.
Il compte 16 inspecteurs de l'environnement issus de l'AFB et de l'ONCFS. Il y a continuité de service 7j/7 : 02-38-57-39-24. Le siège social national se trouve à Vincennes, Orléans accueille le siège régional et le Loiret est le lieu d'implantation du centre national de formation des agents techniques et des techniciens de l'environnement du Bouchet.
L'OFB a trois grandes missions qui déterminent la part de leur activité :

- Police de l'Environnement (70%)
  - ✓ Eau et milieu aquatique

- ✓ Espèces et habitats
- ✓ Chasse / pêche

- Connaissance (15%)
  - ✓ Oiseaux/Mammifères/grands carnivores
  - ✓ Poissons/écrevisses/amphibiens/odonates
  - ✓ Espèces exotiques envahissantes
- Appui aux acteurs (15%)
  - ✓ Avis techniques administration (travaux cours d'eau, aménagement territoire…)
  - ✓ Arrêtés (sécheresse, dérogation espèces protégées, schéma départemental gestion cynégétique, gestion grand gibier…).

Pour les assumer, l'équipe du Loiret est organisée en deux unités : Est et Ouest. Chaque inspecteur étant spécialisé sur des thèmes ayant trait à son corps d'origine.
Monsieur CUGNART illustre les trois missions par des diapositivent de photos, montrant la grande variété de leurs interventions.

Ensuite les participants ont posé des questions sur la verbalisation, avec l'exposé des différentes phases de leur action et le nombre et montant des amendes. Et cela peut coûter très cher et aller au-

delà de l'amende simple de 135 euros. Les poursuites devant les tribunaux peuvent être engagées de la part de l'OFB, mais aussi de la Fédération de pêche du Loiret. Celle-ci, représentée par Gauthier Thierry a remercié l'OFB pour leur écoute, leur disponibilité, la qualité de leurs interventions sur le Domaine Public et leur partenariat dans des opérations de contrôle avec la garderie fédérale. Ce n'est pas moins d'une moyenne de 50 PV annuels qui sont dressés pour infraction à la loi pêche par l' OFB, cela donne une idée du nombre de contrôles effectués sur le terrain, à cela il faut rajouter les PV de pollution hélas trop nombreux.
Pour rappel OFB dresse des PV à hauteur de 135 € (par infraction) et la Fédération de pêche destinataire de ces PV adresse elle aussi une contravention pour chaque infraction....
Question plus personnelle : la loutre est-elle encore présente dans notre région ? oui des indices de présences ont été relevé sur Dry / Meung sur Loire.
Par contre l'OFB ne peut intervenir sur les courses de scooters des mers qui font du bruit et des vagues sur la Loire. L'autorité compétente se trouve à Tours.
Pour la circulation sur les levées, il est fait état d'un arrêté du 20/09/2011 signé par E. DOLIGÉ président du Conseil Général du Loiret, autorisant les véhicules des personnes titulaires d'une carte de pêche à circuler. Un membre de l'assemblée fait remarquer que le département n'est pas propriétaire des levées et n'a donc pas pour le pouvoir (de police) de se substituer à l'Etat. L'arrêté n'ayant pas été attaqué en tribunal administratif, on peut considérer qu'il est applicable. Il sera joint au procès verbal de l'AG.
Le loup est-il présent dans le Loiret ? réponse : non. Mais il y a des signalements, des traces de passages ont pu être relevés en région Centre Val de Loire.
Quelles relations peut-il y avoir entre les pêcheurs aux engins et l'OFB ? Nous sommes des lanceurs d'alerte, si une pollution ou l'apparition d'une nouvelle espèce invasive voire nuisible, il est possible de la signaler. Aux pêcheurs aux engins de respecter la règlementation cela facilitera la tâche des inspecteurs dont la tâche prioritaire n'est pas la pêche, même si la Loire est un terrain d'intervention pour la police de l'eau (feux de bivouac, motocross sur les rives, circulation automobile dans le lit de la Loire, pêche interdite dans les réserves, pollution de l'eau, etc.).
L'assemblée unanime remercie monsieur Jules CUGNART de la clarté et du brio de son intervention.

ASSEMBLÉE GÉNERALE (reprise)

Le président adresse ses remerciements à l'équipe du conseil d'administration qui anime l'association.
Il rappelle l'aide très précieuse de Audrey MARCHAND, Secrétaire de la Fédération de Pêche 45.
Il souligne également le soutien de la Fédé de Pêche 45.
Il remercie la municipalité de Bou pour le prêt de la salle et propose comme chaque d'année d'attribuer un don à la caisse des écoles. La salle des fêtes est déjà retenue par Robert BARBET pour le 19/11/2022 date de la prochaine assemblée générale. Il souhaite se retirer de cette tâche l'an prochain après des années des bons et loyaux services, ce dont le président GUERIN le remercie chaleureusement. DENIS Yoann de Bou, prendra la relève pour aller chercher la clé et préparer la salle.

ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES AG 2019 et 2020

En l'absence de remarques, ils sont adoptés à l'unanimité.

RESULTATS DE LA CONSULTATION SUR LA MODIFICATION DES STATUTS

En l'absence de réponse écrite ou orale, les nouveaux statuts sont adoptés. Ils ont été envoyés à la préfecture du Loiret. La modification la plus significative concerne la carte jeune dont le prix devient très accessible.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

LA LICENCE DE PÊCHE LES LOTS DE PECHE ET LES LICENCES DISPONIBLES

- En 2021'association compte 64 licenciés, elle en comptait 58 en 2020, 65 en 2019, contre 69 en 2018, 70 en 2017, 68 en 2016, 62 en 2015 et 64 en 2014 !
- Ce qui représente moins de 50% des licences posssibles (136). L'effectif reste stable, à l'étiage bas.
- 2 lots (F3, F4,F12), G1) sont sans aucun pêcheur.
- les lots F7, F5 affichent complet.
- E19, F2, F8, F15, G2 ne comptent qu'un seul pêcheur.

Le Président informe l'assemblée de la procédure pour obtenir une licence en 2022 :

- Les licences 2022 seront obtenues selon la procédure décrite dans le courrier de la DDT/SEEF du 2/11/2021 en remplissant si besoin la demande d'autorisation de pêche de l'anguille en eau douce. Date limite : le 15 décembre 2021.

En 2022 : deux documents différents comme en 2021.

1. L'un pour la demande ou le renouvellement d'un lot de pêche,
2. l'autre spécifique pour la demande d'autorisation de pêche à l'anguille.

- Le numéro SNPE est en principe fourni par l'ONEMA suite aux déclarations de captures, mais il n'est pas indispensable.
- Indiquer ADAPEF 45 pour l'association de pêche, et 2022 pour l'année civile (anguille jaune).

Pour les engins, mentionner 3 nasses de type anguillère et un maximum de 18 hameçons pour l'ensemble des lignes de fond.

Il est rappelé qu'il faut envoyer régulièrement les fiches de prises mensuelles.

Cette obligation fait débat et est jugée peu pertinente. Un bref sondage montre qu'elle est peu suivie. Mais comment faire autrement. La gestion des prises au niveau Loiret augmenterait la charge de travail. Une nouvelle application sur Internet est sur les rails.

De la même façon, il faut porter sur soi le carnet de pêche à l'anguille qu'il convient de renseigner immédiatement à chaque prise. Il n'est pas nécessaire de le renvoyer en fin de saison.

Il est demandé également le nom de la personne (5 possibilités) susceptible d'accompagner le pêcheur dans un but de découverte de l'activité et d'aide à la manœuvre des engins. C'est une interprétation restrictive de la loi car il peut y avoir 5 personnes différentes accompagnant une fois.

- Après l'avis de la DDT, et vous avez un mois pour le faire, suivre les instructions pour adhérer à l'association départementale en liaison avec la fédération du Loiret pour la pêche (Audrey MARCHAND) et payer la licence à la DDT. N'oubliez pas l'enveloppe timbrée (en fonction du montant de l'affranchissement collé sur l'enveloppe) vous recevrez votre licence, le compte rendu de l'AG, le guide de pêche 2022.

La DDT demande de fournir la photocopie de la carte d'identité, mais plus la photo d'identité (sauf pour une première adhésion).

N.B. Le lien avec la DDT pour tous les documents concernant les lots de pêche et les demandes de licences est accessible depuis le site www.federationpeche.fr/45/

- Sur le bandeau supérieur cliquer sur fédération puis sur ADAPAEF
- De nombreux renseignements sont disponibles en ligne sur le site de la DDT. Le plus simple est de taper : http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-Publiques et ensuite d'utiliser le moteur de recherche en inscrivant « pêche aux engins».

Toutes les cartes de pêches 2022 dans le Loiret seront délivrées sur Internet. Pour la licence de pêche aux engins également, mais c'est Audrey MARCHAND qui les éditera. Donc pas de modification des usages pour les pêcheurs aux engins.

QUELQUES RAPPELS UTILES

Toute l'année :

- lignes de fond avec hameçons >1/0 maximum 18
- nasses à friture, à lamproie, à écrevisses : maximum 6

Pendant l'ouverture aux carnassiers :

- nasses ou ancraux (mailles > 27, tous matériaux mais sans ailes) maximum 3.
- Epervier (maille <10).

L'usage de nasse souple sans ailes(verveux) est autorisé depuis le 1er janvier 2017.

- c'est une nasse souple qui respecte la dimension des mailles correspondant au type de nasse (à poisson, anguillère, à friture, à lamproie, à écrevisse).
- En période de fermeture du carnassier et de l'anguille, les poissons capturés doivent être remis à l'eau.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE

Les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets (ADAPAEF) du Loiret ont été présents au niveau local, départemental, national, pour des animations et lors de réunions techniques, statutaires.

- le C.A. s'est réuni les :
  - 25 mai 2021
  - 19 octobre 2021
- **l'association a été représentée :**
  - à l'AG + CA du LOGRAMI à Orléans
  - à la commission technique départementale du 19/10 /2021
  - A l'AG de la fédé45 par consultation aux C.A. de la Fédé 45 des 6/3, du 18/6 à Lorris.
  - AG des Présidents le 2/9/2021 à Briare.
  - à l'A.G. de la Fédé nationale (PAEF) le 10/10/2021 à Chédigny + CA et bureaux.
  - à l'A.G. de la FNPF les 26 et 27/9/2021 à Paris et commission spécialisée
  - au comité de suivi du grand cormoran le 3/6/2021

- **les animations :**
  - Des pêcheurs aux engins étaient présents lors de l'opération **Loire propre** du premier samedi de mars ; les pêcheurs aux engins doivent exercer une veille de tous les instants pour débarrasser la Loire de ses objets encombrants et se manifester auprès des organisateurs pour être répertoriés comme pêcheurs aux engins.

J-G VIROULEAU fait le compte rendu de la fête de la Sange et du festival de Loire

  - 8 licenciés se sont relayés pour préparer, animer et démonter les stands à **la fête de la Sange** sur trois jours en septembre 2021. C'est une manifestation permettant de présenter notre activité au sein du village des pêcheurs et qui doit être reconduite chaque année.

Il est constaté une amélioration de la qualité de notre stand d'année en année. Des engins anciens et contemporains, des poissons en résine étaient présentés, un grand oriflamme, ce qui rendait le stand

attractif. L'aquarium a été un élément d'attraction important, notament pour les scolaires du vendredi.

- **Le festival de Loire** du 22 au 26 septembre 2021.

Grâce à un emplacement de bateau bien situé, les membres de l'ADAPAEF ont pu faire des démonstrations et prendre du poisson. Le carrelet a été utilisé, y compris par le public. Un aquarium a permis de montrer les poissons pêchés au public.
G. PUJOL relate la journée d'échange de pratique, avec le soutien de G. COUTANT.

- **La journée d'échanges de pratiques** du 2 octobre 2021 à Bouteille.

Les présents se félicitent de l'organisation et du déroulement de cette journée où on échange beaucoup d'informations et de conseils (des combines utiles). L'épervier commence à être apprivoisé . Le carrelet est l'objet d'essais et…d'erreurs
Les essais de carrelets auraient mérité une mise à l'eau, mais la Loire ne s'y prêtait pas. On s'est contenté de la mare de Bouteille avec quelques prises malgré tout.
Il est souligné également la qualité des mets en dégustation, dans une ambiance chaleureuse.
Rendez-vous est pris pour le troisième samedi de septembre 2022.

« Au fil de l'eau… », la lettre d'information de l'ADAPAEF45 en est au numéro 16 .
Progressivement le carnet des adresses mail se remplit ce qui facilité le travail du secrétariat.

- **Communication**. L'association est bien équipée en déroulants, banderoles, voiles, les gilets sont utilisés à la fête de la Sange.

COMMUNIQUEZ , SI CE N'EST FAIT <u>VOS ADRESSES MAIL</u> ou LES MODIFICATIONS D'ADRESSES MAIL au secrétariat à Mme A. MARCHAND

- **DROPBOX.** Benoit MARTIN pilote cette opération qui permet aux adhérents d'échanger des photos et des vidéos de pêche aux engins. Faire la demande de connexion à DROPBOX auprès de Benoit MARTIN.
- Son mel. : benoit.martin@univ-rennes1.fr
  - **Le site internet de la fédération de pêche 45** a été modernisé. Nous y avons toute notre place. N'hésitez pas à le consulter.

Le rapport d'activité est adopté **à l'unanimité.**

<u>RAPPORT FINANCIER :</u> CADOUX Frédéric, trésorier

Bilan 2020 pour 58 pêcheurs

ADAPAEF 45 **Nombre adhérent :** 58 pêcheurs

Recettes (produits)	Montant		Dépenses (charges)	Montant
CPMA Pêcheur amateur (36,20 €) 58 pêcheurs	2 099,60		Reversement CPMA Pêcheur amateur 58 pêcheurs	2 099,60
Cotisation statutaire (33,6 €) 58 pêcheurs	1 948,80		Reversement cotisation statutaire 58 pêcheurs	1 948,80
Carte Pêcheur amateur Jeune			Reversement à la FNPF Carte mineure	
Vignettes EHGO 7 vignettes encaissées			Reversement à la FNPF EHGO 7 vignettes	
Cotisation fédé nationale (11 €) 57 pêcheurs encaissés	627,00		Cotisation fédé nationale (57 pêcheurs réglés)	627,00
Régularisation 2019 cotisation fédé nationale (11 €) 1 pêcheur	11,00		écart prélèvement fédé (58 prélevés , 57 reversés, vignette EHGO)	34,00
Cotisation ADAPAEF (17 €) 57 pêcheurs encaissés	969,00		Frais de réunion	295,20
Régularisation 2019 cotisation ADAPAEF (17 €) 1 pêcheur	17,00			
Cotisation ADAPAEF - 18 ans (3 €)			Frais de déplacements	
Vignette EHGO			Frais de secrétariat, correspondance	
			Frais de tenue de compte	110,00
			Achat matériel	86,77
Don Gilbert	332,00		Frais engagés Gilbert non remboursés	332,00
Produits financiers Livret A	42,99		Don école de Bou (2 ans)	70,00
			Départ Me Carre	50,00
			Frais de banque + agios	8,62
TOTAL RECETTES	6 047,39		TOTAL DEPENSES	5 661,99
			résultat	385,40

ADAPAEF 45

DISPONIBLE AU 31 DECEMBRE 2020

BILAN AU 31.12.2020			Justificatif de l'excédent 2020	
Solde au 31.12.2019	6 322,80		CCP	1 733,84
Recettes 2020	6 047,39		CAISSE EPARGNE	4 974,36
TOTAL	12 370,19			
Dépenses 2020	5 661,99			
EXCEDENT 2020	6 708,20		TOTAL	6 708,20

BILAN 2021 pour 64 pêcheurs

ADAPAEF 45			**Nombre adhérent :**	62 pêcheurs
Recettes (produits)	**Montant**		**Dépenses (charges)**	**Montant**
CPMA Pêcheur amateur (36,20 €) 56 pêcheurs	2 027,20		Reversement CPMA Pêcheur amateur 56 pêcheurs	2 027,20
Cotisation statutaire (33,6 €) 62 pêcheurs	2 083,20		Reversement cotisation statutaire 62 pêcheurs	2 083,20
Carte Pêcheur amateur Jeune			Reversement à la FNPF Carte mineure	
Vignettes EHGO 7 vignettes encaissées			Reversement à la FNPF EHGO 7 vignettes	
Cotisation fédé nationale (5 €) 55 pêcheurs encaissés	275,00		Cotisation fédé nationale (62 pêcheurs réglés)	
Régularisation 2019 cotisation fédé nationale (11 €) 1 pêcheur	11,00			
Ecart prélèvement fédé	0,10			
Cotisation ADAPAEF (15 €) 55 pêcheurs encaissés	825,00		Frais de réunion	
Régularisation 2020 cotisation non reçue (1 pêcheur)	17,00			
Cotisation ADAPAEF - 18 ans (3 €)			Frais de déplacements	
Vignette EHGO			Frais de secrétariat, correspondance	
			Frais de tenue de compte	93,80
			Achat matériel	
Produits financiers Livret A	28,24		Don école de Bou	
			Cotisation Loire Bretagne	29,00
TOTAL RECETTES	5 266,74		TOTAL DEPENSES	4 233,20
			résultat	1 033,54
ADAPAEF 45				
DISPONIBLE AU 01 NOVEMBRE 2021				
BILAN AU 31.12.2020			**Justificatif de l'excédent 2021**	
Solde au 31.12.2020	6 708,20		CCP	2 739,14
Recettes 2021	5 266,74		CAISSE EPARGNE	5 002,60
TOTAL	11 974,94			
Dépenses 2021	4 233,20			
EXCEDENT 2021	7 741,74		TOTAL	7 741,74

Au 01/11/2021 l'ADAPAEF 45 dispose d'une réserve de 7 741,74 € (6708,2 fin 2019)

A cette date le résultat de l'annéee est de + 1033,54 e mais il reste environ 400 € de frais de réunions + 310 € de cotisation à la FNADAPAEF à retirer et 140 € à percevoir de la fédé.

La réserve de l'association permet de couvrir pendant plusieurs années le budget de fonctionnement de l'association qui est de l'ordre de 800 €/an, hors investissement
L'état des finances permet donc de financer les investissements en matériel pour la promotion de l'association et l'achat de matériels de pêche pour des démonstrations sans avoir à augmenter la cotisation, mais au contraire la baisser à 15 €/an

Le rapport financier est adopté à l'unanimité. Quitus est donné au président et au trésorier.

<u>ELECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>

Compte tenu des circonstances, les élections ont été repoussées d'un an.
Un appel à candidatures a été lancé.
Six licenciés se sont porté candidat : F.CADOUX/ G. COUTANT/ T. GAUTHIER/ G. GUERIN/ G.PUJOL/ J.G. VIROULEAU.
Le président GUERIN remercie C.CATHELINEAU, qui ne se représente pas, pour le travail réalisé pour l'association.
Les six sont élus à l'unanimité des votants.
Après une brève réunion, le CA propose l'organisation suivante :
Président : G. GUERIN ; vice président : T. GAUTHIER ; secrétaire général : G. COUTANT ; secrétaire général adjoint : J.G. VIROULEAU ; G. PUJOL : trésorier ; F. CADOUX : trésorier adjoint.

PROJETS D'ACTIVITES

- L'ADAPAEF sera présente sur les trois jours à la **fête de la Sange en 2022**. Les bonnes volontés intéressées doivent se manifester auprès du Président ou des membres du bureau.
- Nous participerons à l'opération Loire Propre le 1er samedi de mars 2022
- « Au fil de l'eau… » paraîtra toujours.
- La présence des responsables aux réunions statutaires en vue de la défense des intérêts des pêcheurs sera assurée.
- La journée d'information et d'échanges **Elle se déroulera le 17 septembre 2022 à Guilly (Bouteille).**

Le projet d'activité est adopté à l'unanimité.

PROJET DE BUDGET

- **Budget prévisionnel 2022**
- **Recettes Cot. ADAPAEF 15x65 = 975**
  frais engagés non remboursés = 300
  Autres cotisations = 5000

- **Dépenses**
  Frais de bureau = 300
  Frais de réunions et dépl = 375
  Frais engagés non remboursés = 300
  Divers = 300
  . reversements = 5000

Le montant de la licence 2022 : elle sera baissée à 15 euros.
L'augmentation globale est très légère, et concerne uniquement la taxe de l'Etat.
Le montant de la cotisation jeunes devrait, nous l'espérons, entrainer un rajeunissement des licenciés.
Un débat technique s'installe sur le découpage de la cotisation et les répercussions de la réciprocité pour un pêcheur qui va dans plusieurs départements. Il est recommandé, compte tenu de la complexité de la réciprocité de plaider la bonne fois en cas de contrôle. La cotisation réciprocité permet de régler beaucoup de problèmes.

Cartes de pêche 2022

Carte PAEF Majeur	36,20€	CPMA RMA
	33,60€	Cotisation fédérale
	15,00€	ADAPAEF
Total **94,80 €**	10,00€	FNADAPAEF
Carte PAEF Mineur	11,00€	CPMA RMA
	10,00€	Cotisation fédérale
	1,00€	ADAPAEF
Total 23€	1,00€	FNADAPAEF
Licence	**28,39€**	**Trésor public**

Au total adulte 123,19 €, mineur 51,39€

Carte personne majeure : réciprocité dans le Loiret + une ligne sur domaine public français

	36,20€	CPMA RMA
Adulte 78 €	33,60€	Cotisation fédérale
Mineur 21€	8,20€	AAPPMA

Carte interfédérale : réciprocité dans 86 départements français

	36,20€	CPMA RMA
Adulte 100 €	33,60€	Cotisation fédérale
Mineur 21€	8,20€	AAPPMA
	22,00€	timbre interfédéral

PAEF + interfédéral (Un PAEFdemande un timbre interfédéral)

123,19 + 100,00 € -36,20 -33,60 = +30,20 €

Adulte 153,39 € au total Mineur 51,39€

Interfédéral +PAEF (un titulaire d'une carte interfédérale demande une carte PAEF)

100€ + 15,00 € + 10,00 € + 28,39€ = + 53,39€

Adulte 153,39 € au total Mineur 51,39 €

QUELLE AUGMENTATION ?

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2022
Cotisation ADAPAEF	17	17	17	17	17	17	17	15
Taxe piscicole	33	33,80	33,80	33.80	34.20	CPMA+RMA 34,20	36,20	36.2
Cotisation fédérale	22	22,20	22,20	22.20	22.20	COTIS FEDE 33,60	33,60	33.6
Cot. réciprocit	11	11	11	11	11			
Cot. Nationale	10	11	11	11	11	11	11	10
Trésor public	26.81	27,02	27,02	27.02	27.26	27,69	28.02	28.39
TOTAL	**119.81**	**122,02**	**122,02**	**122.02**	**122.66**	**123,49**	**125.82**	**123.19**
jeune	81.81	85,02	85,02	79.02	80.46	80,89	82.4	51.39

Les projet de budget et la cotisation sont adoptés à l'unanimité.

<u>QUESTIONS DIVERSES</u>

La prochaine assemblée Générale aura lieu **le 19 Novembre 2022** à 15 h 00 à la salle des fêtes de Bou.

- L'accès à la Loire : ce question a été traité en début de CA.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président GUERIN lève la séance à 17h45 et invite les membres de l'association à partager le verre de l'amitié.

Le Président, Secrétaire général, secrétaire de séance

Christian CATHELINEAU

Gilbert GUERIN